ROUBAIX

Enseignement supérieur des Jeunes Filles

2e CONFÉRENCE DE M. LE CHANOINE LOOTEN

Le Roi Lear appartient au groupe des tragédies shakespéariennes que Shakespeare composa entre 1597-1608. De la folie, de la volupté, du sang : voilà le titre qui convient à ce drame où nous voyons déchaînées les puissances mauvaises qui rendent la vie de l'homme particulièrement tragique. Tel est le sort du principal personnage, Lear, roi de la Grande-Bretagne, dont la raison sombre dans la démence, devant l'affreuse ingratitude de ses filles Goneril et Régane en faveur de qui il s'est dépouillé de son florissant royaume.

A ces femmes sans cœur, Shakespeare a opposé la douce figure de leur sœur puînée Cordélia, qui est l'Antigone de son père déchu, encore qu'elle ait été injustement dépouillée par lui de son héritage et bannie de la cour. Mais ni la détresse mentale de Lear, ni l'innocence de Cornélie ne les empêchèrent de tomber entre les mains de leurs ennemis. Ils succombent l'un après l'autre à leur triste destinée. Ce n'est qu'à la fin de la pièce que l'immanente justice reprend ses droits et qu'à leur tour les criminels sont frappés de mort violente.

Le roi Lear ne présente du génie Shakespearien que le côté outrancier et pessimiste : il y a heureusement un autre Shakespeare tout imprégné d'un noble et généreux idéalisme dont M. Looten a cité quelques traits en finissant.

Lundi 23, leçon sur Henri Heine, poète.

LES ELECTIONS A LA CHAMBRE DE COMMERCE

Les électeurs de la Chambre de Commerce de Roubaix sont convoqués au dimanche 6 décembre prochain, à l'effet de procéder au renouvellement général des membres de la Chambre, savoir : 1re catégorie, 14 membres ; 2e catégorie, 4 membres ; 3e catégorie, 2 membres.

Le vote aura lieu par canton à la Mairie du chef-lieu de Roubaix. Il sera établi un seul bureau de vote pour les trois cantons de Roubaix.

La durée du scrutin sera de six heures ; il s'ouvrira à dix heures du matin et sera clos à quatre heures du soir, conformément à la loi.

L'élection sera faite au scrutin de liste, par catégorie. Toute candidature fera l'objet d'une déclaration à la Préfecture du Nord, cinq jours au moins avant le vote. Les suffrages accordés à tout candidat n'ayant pas fait la déclaration n'entreront pas en compte dans le résultat du scrutin.

Aucune élection n'est valable au premier tour si les candidats n'ont pas obtenu la majorité des suffrages exprimés, et si cette majorité n'est pas égale au quart des électeurs inscrits. Si la nomination n'est pas obtenue au premier tour, un scrutin de ballottage aura lieu 15 jours après, c'est-à-dire le dimanche 20 décembre, également de dix heures du matin à quatre heures du soir. L'élection aura lieu alors à la majorité relative, quel que soit le nombre des suffrages.

La liste des électeurs est celle qui a été établie pour le tribunal de Commerce.

VOL AUDACIEUX

Rue du Collège

LES AUTEURS DE CE MÉFAIT SONT ARRÊTÉS PAR DES PASSANTS

L'audace des malfaiteurs ne connaît plus de bornes. Témoin le méfait commis hier lundi, chez un commerçant de la rue du Collège, par deux individus âgés seulement de 17 et 15 ans.

Vers quatre heures et demie du soir, M. Jules Gohy fabricant de vélos rue du Collège 20 venait de servir un client et avait regagné sa cuisine, située au fond d'un long corridor.

A ce moment, sa fille vit deux jeunes gens entrer dans le magasin. En compagnie de son père elle vint pour s'informer de ce que désiraient les nouveaux venus. Tandis qu'elle s'avançait vers le magasin, elle entendit comme le bruit d'une pièce métallique tombant de l'étalage. Mais comme pareil fait se produisait assez fréquemment en raison des trépidations produites au passage du tramway, elle n'y prêta pas attention.

Les deux clients, d'ailleurs, se tenaient au milieu du magasin, ne semblant pas s'être approchés de l'étalage.

Tandis que le plus âgé expliquait au commerçant qu'il désirait savoir combien coûterait le nickelage d'un guidon de vélo, Mlle Gohy remarqua cependant les allures embarrassées du plus jeune. Elle rapprocha ce fait du bruit qu'elle avait entendu avant d'arriver dans le magasin et commença à avoir des soupçons.

S'étant approchée de l'étalage, Mlle Gohy n'eut pas de peine à se rendre compte que ses soupçons étaient fondés. Il y manquait, en effet, deux revolvers que, quelques heures auparavant, elle y avait elle-même rangés au milieu d'autres.

Immédiatement elle avertit son père qu'un vol venait d'être commis par les deux prétendus clients. Mais ceux-ci, qui, se servant de précautions, avaient laissé la porte ouverte en entrant, n'attendirent pas qu'elle eût achevé pour prendre la fuite à toutes jambes vers la rue Pellart.

M. Jules Gohy se mit à leur poursuite en criant au voleur. Les jeunes malfaiteurs lui auraient certainement échappé sans l'intervention de deux ouvriers qui passaient, MM. Joseph Ghyselinck, 36 ans, rue de Wagram, cour Masselis, 5, et Jules Bracaval, 32 ans, boulevard de Metz, cité Saint-André, 2.

Ceux-ci arrêtèrent les voleurs, l'un rue Notre-Dame des Victoires, devant le fort Mulliez, l'autre à l'angle de la rue Notre-Dame des Victoires et de la Grande-Rue.

Conduits devant M. Grimaldi, commissaire de police du 5e arrondissement, les prisonniers déclarèrent se nommer Louis Hosdé, âgé de 17 ans, rattacheur, rue de la Conférence, 97, et Constant Pollet, 15 ans, bâcleur, rue d'Italie, cour Debooser, 5.

Denis Hosdé est un récidiviste. Il a déjà subi une condamnation à 40 jours de prison pour vol, et devait à nouveau comparaître, jeudi, pour un autre méfait, devant le tribunal correctionnel de Lille.

Hosdé et Pollet ont déclaré qu'ils avaient volé les revolvers pour les vendre.

Il est à remarquer qu'ils avaient eu soin de choisir, à l'étalage de M. Gohy, deux des armes coûtant le plus cher. Les revolvers, que l'on a retrouvés sur Pollet, l'auteur du vol, ont, en effet, une valeur de 28 francs chacun.

Les deux jeunes malfaiteurs seront transférés aujourd'hui à la maison d'arrêt de Lille.

Cercle Saint-Eloi. — C'était grande fête, dimanche soir, au Cercle St-Eloi, les directeur et président, MM. Roland et Duhamel, célébraient leurs deux patrons, saint René et saint Edmond. Très nombreux ont été les sociétaires qui sont venus assister à cette présentation réciproque de vœux et de souhaits.

Quand M. Duhamel a pris la parole, la salle était débordante et toutes les tables étaient occupées. Par une délicatesse qui n'a d'égale que sa générosité, M. le Président a offert à M. l'abbé Roland son portrait agrandi pour le laisser au Cercle comme le meilleur souvenir de son zèle et de son dévouement.

Dans sa réponse, le Directeur du Cercle St-Eloi s'est estimé heureux du droit de cité qui lui était publiquement accordé par un roubaisien de naissance et de cœur comme M. Duhamel et en acceptant cette agréable surprise, a assuré son dévoué Président et en sa personne tous ses chers sociétaires de son plus affectueux attachement. Il a dit, en terminant, que les plus belles fleurs, après celles qu'on cueille de lui offrir, seraient assurément pour lui les nombreuses adhésions aux statuts de l'Association des Familles de Roubaix et de ses cantons, association dont le but est de maintenir dans l'école le culte du patriotisme et des traditions nationales et de faire observer la neutralité religieuse inscrite dans la loi. Son désir a été immédiatement réalisé, et très nombreuses ont été les feuilles d'adhésion qui lui ont été remises.

Un simulacre vivant a été donné aux président et directeur du Cercle St-Eloi, et la soirée s'est terminée comme d'usage par des chansons.

La prochaine séance du Conseil municipal. — Le Conseil municipal se réunira en 4e session ordinaire de 1909, vendredi 20 novembre, à huit heures et demie du soir. Voici l'ordre du jour de la séance :

Listes électorales : Révision pendant l'année 1909 : formation des Commissions. — Contributions directes : Commissaires répartiteurs : nomination. — Comptabilité communale : Dépenses imprévues : exercice 1908 : compte rendu de l'emploi. — Assistance publique : Hospices : budget primitif de l'exercice 1909 : avis. — Secours et subsides : Société de secours mutuels « Union fraternelle belge du centre » : demande de subvention. — Comptabilité communale : Exercice 1909 : budget primitif. — Contributions directes : Répartition de la contribution mobilière par application de la loi du 13 juillet 1908 : observations. — Repos hebdomadaire : Demandes de dérogations : avis du Conseil municipal. — Dons et legs : Legs de M Picquet pour l'entretien d'une tombe au cimetière. — Voirie municipale : Alignements : cession de terrain à la voie publique : rectification de délibération. — Service des eaux de Roubaix et de Tourcoing : Budget primitif de 1909 : approbation.

Rapports des Commissions. — Bâtiments municipaux : Chauffage : fourniture de briquettes pendant les années 1909, 1910 et 1911 : marché de gré à gré : approbation. — Abattoir : agrandissement de l'échaudoir des charcutiers et de la tuerie des chevaux : exécution de divers autres travaux. — Fours nouveaux économiques : Livraison des denrées alimentaires pendant l'année 1909 : cahier des charges d'adjudication : approbation. — Voirie municipale : Boulevard Gambetta : pavage du terre-plein du marché : projet. — Rue Cuvelier : pavage de terrains communaux : cahier des charges d'adjudication : approbation. — Voirie départementale : Reconstruction en matériaux neufs du pavage de la rue Neuve : lettre de M. l'Ingénieur en Chef du Département. — Service des eaux de Roubaix et de Tourcoing : Maintien d'un tuyau d'eau de forage sur la voie publique : autorisation. — Parc de Barbieux : Café-laiterie : proposition de location. — Contentieux : Société du canal de l'Espierre : règlement d'indemnité — Tramways : Réseau départemental : ligne de Roubaix à Leers : construction d'une passerelle au-dessus du passage à niveau du chemin de fer dans l'axe du boulevard de Beaurepaire. — Tramways de Roubaix et de Tourcoing : Réseau de Roubaix : ligne du Crétinier : modification des arrêts dans la rue Daubenton. — Id., Réseau de Roubaix : chauffage des voitures : emploi de radiateurs : proposition de la Compagnie. — Services municipaux : Livraisons des fournitures et imprimés nécessaires pendant les années 1909, 1910 et 1911 : cahier des charges d'adjudication : approbation. — Condition publique : Fourniture de charbon pendant l'année 1909 : marché de gré à gré : approbation. — Id., Fourniture de cordelettes pendant l'année 1909 : cahier des charges d'adjudication : approbation. — Ecole pratique de Commerce et d'Industrie : Fonctionnement de l'atelier de tissage : convention : approbation. — Dons et legs : Legs fait à la Ville par M. Victor Cuignet : acceptation. — Service médical scolaire, rapport annuel, communication.

Affaires à traiter à huis clos. — Assistance obligatoire aux vieillards, aux infirmes et aux incurables : Listes d'assistance complémentaire et rectificative. — Admission de personnes ne résidant plus à Roubaix.

Nombreuses brochures sur l'élevage des poules, des lapins, des pigeons, sur l'incubation artificielle, se trouvent à LA LECTURE POPULAIRE, 28, Grande-Rue.

Une sérénade à M. Paul Six. — M. Paul Six, président de la Concordia-Harmonie, a été décoré des palmes académiques à la récente promotion. Cette distinction était particulièrement méritée. Depuis 25 ans, en effet, M. Paul Six rend à la Concordia-Harmonie des services qu'il était justice de reconnaître.

Désireuse de le féliciter et de lui témoigner une fois de plus et d'une façon toute spéciale sa sympathie et sa reconnaissance, l'excellente phalange musicale qu'il préside, s'est rendue, dimanche après-midi, à son domicile et, après lui avoir offert une superbe gerbe de fleurs, lui a donné une sérénade.

Aux félicitations qui lui ont été présentées au nom de tous les sociétaires, par le sergent-major, M. Brouchette, M. Paul Six a répondu en termes excellents et a déclaré que la Concordia-Harmonie pouvait toujours compter sur son dévouement.

Abonnement à la lecture musicale. Toutes les nouveautés paraissent chez Marcelli, 3 et 10, rue du Bois, Roubaix.

Encore un incendie. — Le feu a détruit, lundi matin, vers 3 heures 1/4, la salle de bal qu'exploitait, rue de la Balance, 7, M. Florimond Colpaert. Informés par un avertisseur électrique, les pompiers casernés sont rapidement arrivés sur le lieu du sinistre. Ils mirent une demi-heure à se rendre maîtres de l'incendie.

Il ne reste rien de la vaste salle située derrière l'estaminet et qui mesurait 120 mètres carrés.

On ne sait à quelle cause attribuer cet incendie.

Les dégâts sont assez élevés. Ils atteindront plus de vingt-cinq mille francs dont 15.000 pour un grand orchestrion dont on n'a retrouvé que l'armature. L'immeuble appartenait à M. Duforest, architecte, rue Claude-Lorrain. Il y a assurance.

Côte fracturée. — Un trieur de chez MM. Auguste Lepoutre et Cie, M. Camille Raets, 38 ans, demeurant rue de la Bouillerie, maisons Tiberghien, à Wattrelos, était monté sur des balles de laine empilées dans l'usine.

Pour descendre, il se servit de son crochet qu'il enfonça dans une balle ; mais le crochet ayant porté à faux, l'ouvrier tomba dans le vide et vint s'abattre sur le rebord d'une trappe par laquelle les balles sont envoyées à l'étage inférieur.

On releva M. Camille Raets, ayant la dixième côte droite fracturée. M. le docteur Dispa, qui l'a soigné, estime que quatre semaines de soins seront nécessaires à la guérison.

Halle Filpo. Meilleur marché que partout.

Un marteau qui manque son but. — M. Gaston Chantry, 22 ans, plafonneur, rue Newcomen, 27, était occupé à frapper du marteau sur un mur. Le marteau, manquant le but, atteignit M. Chantry à la main droite. M. le docteur Desrousseaux a relevé une blessure assez sérieuse dont la guérison nécessitera un repos d'au moins 2 semaines.

Gare les pieds. — M. Séraphin Lerouge, 48 ans, rue des Ogiers, cour Dhalluin, avait mal placé un cylindre sur son métier. Le cylindre tomba et lui écrasa le pied gauche. M. le docteur Dispa a prescrit au blessé un repos de 15 jours.

— M. Albert Marcotte, dessinateur, boulevard de Belfort, 27, a reçu sur le pied droit un lourd bâti. Il s'est fait une entorse et, de l'avis de M. le docteur Vanlaer, devra subir 15 jours de soins.

Les cambrioleurs travaillent. — Des malfaiteurs, restés inconnus jusqu'à présent, se sont introduits, au cours de la nuit de dimanche à lundi, chez M. Cyrille Lepers' cabaretier rue du Fontenoy, 134.

Ils ont pénétré dans la maison en forçant une fenêtre qui donne sur la cour St-Léon.

Dans le tiroir du comptoir qui ne contenait pas d'argent, les cambrioleurs ont pris 200 cents jetons de la boulangerie coopérative « La Paix » ; ils ont ensuite fracturé un compteur à gaz à paiement préalable et y ont dérobé une somme de 5 à 6 francs. Ils ont également pris, dans les poches d'un gilet, accroché au mur, une montre en cuivre avec chaîne en doublé et un perforateur de cigares.

M. Lâché, commissaire de police du 1er arrondissement, a ouvert une enquête sur ce cambriolage.

Arrestation d'un insoumis. — Les agents de sûreté Galliet et Devogle ont arrêté, lundi après-midi, à 1 h. 1/2, à son domicile, rue St-Jean, 177, le nommé Henri Gilbert, 33 ans, cordonnier. Gilbert était recherché par le service de recrutement de Lille comme insoumis. Il a été remis entre les mains des gendarmes.

Un coup de couteau qui n'en est pas un. — Dans la nuit de dimanche à lundi, un charretier, Georges Vanovertrève, 24 ans, rue de Soubise, 2, est venu déclarer au poste de police de la place Ste-Elisabeth, qu'il avait, quelques instants auparavant, été frappé d'un coup de couteau par Clara Lampe, au cours d'une querelle survenue rue Ste-Elisabeth.

L'enquête ouverte sur cette affaire a démontré que le coup de couteau en plaignant consistait tout simplement en un coup d'ongle. Clara Lampe avait voulu prendre à Vanovertrève les coupé qu'il lui avait donnée la semaine précédente. Elle a été l'objet d'un procès-verbal pour violences.

Il voulait boire encore. — Victor Vossart, 24 ans, ouvrier peigneur, rue Claude-Bernard, 44, entrait, dimanche soir, en état d'ivresse, à l'estaminet tenu, boulevard Beaurepaire, 22, par Mme Emile Masureels.

Se conformant aux prescriptions de la loi, celui-ci lui refusa à boire. Furieux alors, Victor Vossart, que l'on avait fait sortir, brisa un carreau à la vitrine du cabaret. Informés, les agents Lefebvre et Dujardin sont venus arrêter l'irascible pochard et l'ont emmené au violon.

Ce que l'on trouve. — M. Joseph Devermont, rue de l'Alouette, 12, a trouvé, lundi matin, à 10 heures 1/2, rue Cuvier, près du château Descat, une sacoche contenant un nécessaire à ferrer les chevaux. La sacoche a été déposée au commissariat du 2e arrondissement.

ETAT-CIVIL DE ROUBAIX

Se recommande le BAPTÊME THOMAS Fils SUPÉRIEUR à tous, 5, rue du Bois, LILLE

du 16 novembre

Mariages. — Gaston Baudart, journalier et Elvire Voovodaeckis, rattacheuse. — Arthur Arcelon, charretier et Marguerite De Backer, gazeuse.

Naissances. — Jean Dhoedens, rue d'Epinal, 34. — Charles Choquet, boulevard de Cambrai. — Denise Vandendriessche, id. — Frédéric Audenaert, rue des Longues-Haies, cour Jenart, 6. — Suzanne Bailleux, rue Decrême, 173. — Simonne Huet, rue du Manège, 7. — Adolphine Lestienne, avenue Julian-Lagache. — Simonne Vogels, rue Daubenton, 76. — Claire Bastens, rue Franklin, 168. — Yvonne Duriez, rue de Lannoy, 264.

Décès. — Jacques Nevejans, 72 ans, avenue Julien-Lagache. — Virginie Waute, 52 ans, r. Bernard, cour Vincent, 5. — Louis Rivière, 2 mois, rue d'Alger, 61. — Marie Tonneau, 3 mois, avenue Julien-Lagache. — Jacques Biancho, 1 mois, rue de Fayreul, 20. Briet. — Emile Déchenaux, 54 ans, rue de l'Alma, 211. — Alphonse Plaisant, 1 an, rue Monge, cour Delplanque, 15. — Auguste Carion, 42 ans, rue de la Planche-trouée, cour Florin, 5. — Ernest Lefebvre, 54 ans, rue Roubaix, 4. — Charlotte Gillot, 75 ans, rue Courbet, 10. Florquin. — Augustin Devemay, 76 ans, rue St-Louis, 61. — Mathilde Cardon, 44 ans, ménagère rue Turget, cour Vandamme, 10. — Elise Borezée, 15 ans, rue de Gênes, 14. — Emile Blanvoet, 21 ans, avenue Julien-Lagache.

MOREL-GOYEZ 29, rue Esquermoise — LILLE — MATÉRIEL pour FÊTES.

WATTRELOS

Fraude. — Le brigadier Hespel et le préposé Pointin, de la Houzarde, ont arrêté Dubois Georges, 22 ans, typographe à Marcq-en-Barœul et Dumont Gaston, 17 ans 1/2, tisserand à Ennetières-lez-Avelin, tous deux porteurs de 22 kilos de café vert d'une valeur de 55 fr.

Ont été également arrêtés pour fraude : Callé Maurice, 20 ans, rue des Etaques, à Lille ; Léon Lyon, 36 ans, journalier ; Santerne Julien, 34 ans ; Fourlinnie Armand, 33 ans, débardeur tous trois sans domicile fixe.

Ivresse. — La gendarmerie a arrêté pour ivresse manifeste Barbieux Clovis, 26 ans, r. du Congo à Wattrelos.

Contravention. — La police a dressé contravention au propriétaire de l'automobile n° 792. D. 3. pour défaut de lanterne à l'arrière de son véhicule.

WATTRELOS. — du 16 novembre. — Naissances. — René Motte, Saint-Liévin. — Emilienne Salembier, rue Thiers, 22. — Clémence Demarez, rue Miribel, 28. — Agnès Blomme, Houzarde. — Albert Petit, rue des 3-Bouteilles. — Marie Caluwaert, Saint-Liévin.

Publications de mariage. — Louis Detroy, vitrier et Antoinette Coumet, s. p.

Mariages. — Paul Dumont, agent d'assurances et Marguerite Hespel, s. p. — Georges Clarhout, tisserand et Zulma Prévost, tisserande.

Décès. — Firmin Dupont, 6 mois, rue du Trou-de-Fouan. — Charlotte Vanmeenen, 89 ans, rue Carnot, 162.

SAVON DU CONGO blanchisseur du teint Victor VAISSIER

CROIX

Accident de travail. — A la négissierie Masurel et Caen, M. Jules Margée, 40 ans, mécanicien, à la Basse-Ville, s'est cogné le coude gauche contre un bâti de métier, 10 jours de repos ; docteur Demoulin.

CROIX. — **Naissance.** — Louise Muyst, rue du Trocadéro, 57.

Décès. — Joséphine Leduc, 75 ans, veuve de Pierre Selosse, rue des Ogiers, carrière Selosse. — Paul Avisse, 69 ans, rue du Creusot.

AVIS URGENT. — La Direction des Annuaires **RAVET-ANCEAU**, 52, rue Esquermoise, à Lille, invite les personnes qui ont changé de domicile ou de profession, ou qui seraient désireuses de faire paraître leurs annonces dans les Éditions pour 1909, qui vont être mises sous presse INCESSAMMENT, à lui faire parvenir tous les renseignements nécessaires.

WASQUEHAL

Mort subite. — Nous annonçons, d'autre part, la mort de M. Louis Lécroître-Hennebert. Le vénéré vieillard avait pris son déjeuner comme d'habitude, vers 8 heures, lorsque soudain il s'affaissa, et sans souffrance s'endormit dans le Seigneur.

M. Lecroître fut le modèle du fidèle serviteur. Pendant une quarantaine d'années il édifia, par son inlassable dévouement, son patron, M. Droulers, ancien maire de Wasquehal. Sa consécration, au soir de la vie, fut de voir son fils monter à l'autel.

Parmi les mérites qu'il emporte au ciel, le plus précieux sera d'avoir, au prix de lourds sacrifices, donné un prêtre à l'Eglise.

Messe en musique. — A l'occasion de la sainte Cécile, la Fanfare de Wasquehal se fera entendre dimanche prochain, à la grand'messe. Elle exécutera, sous l'habile direction de son chef M. Henri Derveux, les morceaux suivants :

Navajo, marche, G. Wittmann. — Scène légendaire, Alfred Richart, imposée aux fanfares de la division d'excellence concours international de Bruxelles 1906. — Prélude de l'Arlésienne, Georges Bizet. — Garde fantaisie sur « Louise », roman musical, Gustave Charpentier, grand prix de Rome. — Les Soldats dans le Parc, marche sur la musique de l'opérette « A Runaway Girl.

Le banquet traditionnel aura lieu à 5 h., au siège de la société, café de l'Ecluse.

FLERS-BREUCQ

Audacieuse tentative de vol. — Pendant qu'un certain nombre de consommateurs s'amusaient à l'estaminet de la « Cantine du Fort », rue Hoche, tenu par M. Henri Mahieu, dit Henri Méplomb, dimanche soir, vers 11 heures, des voleurs se sont introduits, dans une des chambres de l'étage supérieur, en grimpant par la basse-cuisine, et en cassant un carreau.

Heureusement Mme Mahieu entendit du bruit et prévint son mari. En arrivant dans sa chambre, il constata que son coffre était contre la fenêtre, prêt à être emporté.

Quant aux voleurs, on ne put les découvrir.

Le coffre en question contenait une assez forte somme.

FLERS-BREUCQ. — du 14 novembre. — Mariage. — Julien Thérin, tonnelier et Zoé Delcourt, s. p.

TOURCOING

Démission de M. Georges Lefebvre

PRÉSIDENT DU TRIBUNAL DE COMMERCE

M. Georges Lefebvre vient de donner sa démission de président du Tribunal de Commerce. Les justiciables et la grosse majorité du public regretteront cette décision qu'un concours de circonstances, dont la parfaite honorabilité de M. Georges Lefebvre ne saurait souffrir, lui a dictée.

Le président de notre Tribunal de Commerce obéit à un scrupule sans doute exagéré mais respectable, et auquel nous voudrions que l'autorité supérieure ne donnât aucune suite.

Cest dit, voici la lettre que M. Georges Lefebvre nous adresse :

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de vous transmettre en vous priant de bien vouloir l'insérer dans votre honorable journal, le texte d'une lettre que j'adresse ce jour à Monsieur le Préfet du Nord.

Veillez agréer, etc.

G. LEFEBVRE.

14 novembre 1908.

Monsieur le Préfet,

J'ai l'honneur de remettre entre vos mains en vous priant de bien vouloir la transmettre à M. le Garde des Sceaux, ma démission de Président du Tribunal de Commerce de Tourcoing.

Déclaré responsable par la justice belge au regard de la douane, d'agissements auxquels je suis demeuré entièrement étranger, j'entends m'en justifier devant tous et complètement.

Mais j'ai trop le souci de la dignité de la fonction que j'occupe, pour permettre que même pendant quelques jours, elle puisse être discutée en ma personne.

C'est pourquoi, j'ai pris la résolution que j'ai l'honneur de vous communiquer.

Veillez agréer, etc.

G. LEFEBVRE.

Population étrangère. — Pendant la semaine écoulée, 15 étrangers (6 hommes, 4 femmes et 5 enfants), se sont fixés à Tourcoing. Par contre, 23 autres étrangers (15 hommes, 4 femmes et 4 enfants), ont quitté notre ville.

La Revue du Brouteux. — On nous communique la note suivante :

« Le Brouteux donnera le samedi 28 courant, au Théâtre municipal, place Lavarrier, une soirée dans laquelle il réservera au public Tourquennois d'agréables surprises. C'est, d'abord, une pièce inédite dans le rôle principal sera tenu par l'inimitable Rousseix.

Ensuite, sa revue augmentée d'un acte, puis des pasquilles et chansons inédites. Parmi celles-ci, la chanson de « Jules Marin » est appelée non seulement à obtenir un grand succès mais devienne vite populaire. C'est, dit-on, une des meilleures productions de notre intarissable chansonnier tourquennois.

A l'« Echo de la Frontière ». — C'est devant une très nombreuse assistance que l'orphéon l'Echo de la Frontière a donné dimanche dernier le concert annuel qu'il offre à ses membres protecteurs, honoraires et aux familles des sociétaires en son local habituel, rue Achille-Testelin. Le concert a commencé à cinq heures et demie. L'orphéon, sous l'habile et énergique direction de son chef M. François Devriesse, a exécuté avec perfection, deux chœurs de son répertoire. Ensuite Albert Vercambre, Henri Libbrecht, Jean Lovart, Albéric Rapsaet, Louis Terryn et Gaston Warrot, ont rendu avec beaucoup de talent les divers morceaux de chant du programme, aussi l'assistance ne leur a pas ménagé ses applaudissements. M. et Mme Jules Deruyter, duettistes, qui prêtaient leur bienveillant concours à cette belle soirée, ont obtenu un très vif succès ; le public, à plusieurs reprises les a rappelés sur la scène. Le concert s'est terminé à neuf heures par « Loriot », comédie militaire en un acte. Le rôle du capitaine Grinchard était rempli par Henri Libbrecht, celui du sergent-major Plantin par Marcel Lepers, celui de Loriot par M. X..., celui du vicomte par Louis Terryn. Les différents acteurs ont rendu leur rôle d'une façon digne de tous éloges.

La société célébrera la fête Sainte-Cécile le dimanche 22 courant. Le banquet traditionnel aura lieu à deux heures précises. MM. les membres protecteurs désireux d'y assister sont priés de ne pas être en retard.

Jeunesse Sportive Notre-Dame de Lourdes. — L'équipe première (10 hommes) a battu l'équipe correspondante du F. A. S. C. (9 hommes) par 8 buts à zéro. Match comptant pour le Challenge Delcroix.

L'équipe seconde a eu facilement raison de l'équipe correspondante du F. A. S. C. par 11 buts à zéro.

En tombant dans une tranchée. — Lundi, à 5 heures 1/2 du soir, M. Léon Butin, 49 ans, étameur, demeurant à Rouen, sortait de l'Hôtel des Voyageurs, à l'angle de la rue de l'Abattoir, où pendant son séjour en notre ville il prend sa pension. En face de l'hôtel est creusée une tranchée pour le pose des câbles d'électricité. Une planche sert de passerelle si peu large que manquant le pied, M. Léon Butin tombe dans la tranchée. Des passants le relevèrent, le portèrent chez M. Héonquières, l'hôtelier, où il reçut les soins du docteur Vermersch. Le médecin a constaté une fracture de côte du côté gauche.

Accidents de travail. — Henri Flipo, 30 ans, mouleur, rue des Orions, contusions de la région latérale gauche du thorax en heurtant une poche de fonte. Docteur Vleane ; repos de 8 jours.

— Alfred Lamarque, 17 ans, petit rattacheur, rue du Dragon, 15, en retirant une broche de renvideur, s'est fait une piqure infectée du pouce droit. Docteur Défosez ; repos de 12 jours.

Y a-t-il au vol ? — Lundi matin, une cabaretière nommée Flore, rue Verte, 102, arriva en coup de vent chez sa voisine, Mme Debuigne-Leclercq, pour laquelle, du reste, elle était une inconnue. « Madame, dit-elle, hier soir, en mon absence, des cambrioleurs se sont introduits dans mon cabit et ont volé des liqueurs et un « tas » d'autres choses. » Mme Debuigne lui conseilla d'aviser la police, ce qu'elle fit. Mais lorsque le commissaire se présenta, Mme Flore venait de faire charger sur une voiture son mobilier et était partie. On ne l'a pas retrouvée.

ETAT CIVIL DE TOURCOING

du 16 novembre

Naissances. — Quivrin Simonne, r La Tour d'Auvergne, 37. — Dillies Madeleine, rue du Tilleul, 127. — Braem Paul, rue de Renaix. — Lasquement Robert, rue de la Latte, 112.

Mariage. — Hollez Nestor, domestique, et Vanghelluwe Silvie, bobineuse.

Décès. — Dhaene Alice, 3 jours, rue d'Alger, 44. — Morel Georges, 2 mois, rue de Gand, 532. — Taforeau Angèle, 8 mois, rue Auber, 86. — Deschamps Louise, 24 ans, rue Saint-Pierre, 62. — Tiberghien Alfred, 52 ans, rue des Piats, 86.

BOUSBECQUE

Fête de la Jeunesse Catholique. — Cent vingt jeunes gens se sont réunis à neuf heures et demie pour se rendre en groupe à la messe de dix heures.

La société de gymnastique « La Saint-Michel ouvrait fièrement la marche.

La messe fut chantée par M. l'abbé Wydeauw et le sermon donné par le R. P. Dumortier, qui développa l'idée d'apostolat et montra que la foi seule peut produire le vrai dévouement.

Après la messe, tous se réunirent au Patronage pour prendre les vins d'honneur.

Le soir, à cinq heures, nouvelle réunion. C'est devant une salle comble que M. Michel Crop, secrétaire de la Jeune Garde, lut un rapport sur les travaux de la Jeunesse pendant le cours de l'année.

M. l'abbé Chantry, avec sa conviction et son éloquence bien connue, développa les avantages de l'école libre et montra les désastres de l'école soi-disant neutre. Les acclamations chaleureuses montrèrent qu'il avait conquis l'adhésion de tout l'auditoire.

M. l'abbé Platel, aumônier de la Jeune Garde, remercia l'orateur et les jeunes gens venus si nombreux à la séance.

Le drame et la comédie eurent plein succès et recueillirent des bravos enthousiastes. Les exercices de gymnastique furent aussi très applaudis.

COFFRES-FORTS GRUSON
CONTRE LE FEU ET LE VOL
21, rue Royale, 21, LILLE

HALLUIN. — du 16 novembre. — Naissances. — Verlinder Marcel, rue du Château. — Verhanneman Léontine, Noir-Pignon. — Varasse Simonne, rue Saint-André. — Devos Camille, chemin de Neuville. — Terreborre Marthe, Sébastopol.

Mariages. — Verhulst Jérôme, contremaître et Liard Adèle, cardeuse.

Décès. — Lecoeuche Prudence, 37 ans, chemin de Loisel. — Gekière Emma, 35 ans, rue de l'Abattoir. — Dal Yvonne, 2 ans, rue St-Sylvestre.

NEUVILLE-EN-FERRAIN

Fête de Sainte Cécile. — La musique municipale, sous la direction de son éminent chef, M. G. Maquet, exécutera, le dimanche 22 novembre, à la messe de 10 h., les morceaux suivants :

Marche Nuptiale, Mendelsohn. — Ouverture de la Dame de Pique, Suppé. — Solo de hautbois, Verroust (soliste M. René Maquet). — Salut au Printemps, A. Grisey.

Le banquet traditionnel aura lieu le même jour, à 5 h., à la Maison commune.

RONCQ

Un jeune garçon brûlé. — Victor Verchaeve, maraîcher de pommes de terre frites au Blanc-Pour, avait installé sa baraque près de la rue de Tourcoing.

Dans la soirée, voyant son petit garçon, Alphonse, âgé de 5 ans, trembler de froid, il le fit entrer dans sa voiture. A un moment donné, en se retournant, le marchand heurta une brique sur laquel reposait un des pieds du foyer. Le pot de fer se renversa et l'enfant en reçut le contenu sur la jambe droite. La graisse bouillante lui fit de profondes brûlures. Le docteur Galiesot a donné ses soins au jeune enfant qui devra subir un repos de six semaines.

Du danger de ne pas être assuré. — La nuit dernière, M. Lipparlette, commissaire de police, faisant une ronde, rencontra, vers une heure et demie du matin, une voiture non éclairée. Il arrêta le conducteur ; la voiture ne portant aucune plaque, deux contraventions ont été dressées au voiturier, qui habite Halluin.

La Maison **A. VANESTE**, 88, rue Nationale, Lille, connue dans toute la région pour la beauté de ses brillants et de ses pierres fines, comme pour l'élégance de ses bijoux, a voulu nous montrer que l'argentier ne le cédait en rien au joaillier.

Il ne nous avait pas été donné d'admirer un tel ensemble de services très complets, tous très purs de style et de la meilleure fabrication.

LINSELLES

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal s'est réuni lundi soir à quatre heures et demie sous la présidence de M. Hopsomer, maire. M. Félix Delverdre est nommé secrétaire.

Révision des listes électorales pour 1909. — Sont nommés délégués MM. Pierre Lefebvre et Alphonse Destombes.

— La liste des répartiteurs pour 1909 est adoptée.

— Le cahier des charges qui prévoit 1200 fr. pour le charbon de la mairie et des écoles communales est adopté. Il en est de même pour l'entretien des édifices communaux pour 1909-1910.

— Le Conseil approuve des actes de vente de terrains situés rue de la Procession et appartenant à MM. Ghesquière et Dumortier.

— *Secours de famille.* — Un soldat marié sollicite une allocation journalière de 75 centimes. Avis favorable. — Une demande de secours s'élevant à 100 francs faite par une famille nécessiteuse est adoptée.

— *L'éclairage électrique.* — M. Hopsomer donne connaissance de lettres de la société d'électricité. La population a été surprise du retard apporté à l'éclairage. M. le Maire fit de nombreuses réclamations. La société répondit qu'elle n'était pas prête par suite de l'opposition faite par l'ingénieur en chef du département. Quatre projets avaient été soumis aux autorités qui les repoussèrent chaque fois. Un nouveau projet vient d'être adopté, un accord est définitivement arrêté. La société compte pouvoir éclairer la commune pour la fin de l'année ; c'est son intérêt puisque l'éclairage actuel est à sa charge.

— *Conseil des prud'hommes.* — Dans sa dernière séance le Conseil municipal n'avait pas voulu voter les dépenses facultatives concernant le conseil des prud'hommes. Le président a écrit à M. le Maire pour lui expliquer en quoi consistait les dépenses facultatives. Le conseil, après explications, décide de participer dans ces dépenses.

— *Dissolution de la Compagnie de Sapeurs-Pompiers.* — M. le Maire donne lecture d'un décret présidentiel comprenant deux articles ; le premier dissout la Compagnie des Sapeurs-Pompiers ; le second article dit que le service sera assuré provisoirement par les soins de la municipalité. La Compagnie des Sapeurs-Pompiers n'existait plus que sur le papier à la suite d'incidents que nos lecteurs connaissent ; une société de sauveteurs s'était formée ; les pompiers étaient au nombre de cinq ou six.

Sur demande d'un conseiller M. le Maire dit que les personnes de bonne volonté qui se dévoueront en temps d'incendie seront payées. On verra plus tard dans quelles conditions le service sera assuré.

— *Distribution de bons de pain à domicile.* M. le Maire donne lecture d'une délibération du bureau de bienfaisance. La commission demande l'avis du conseil municipal.

M. Désiré Desmarecaux dit qu'il est triste de voir des enfants et des grandes personnes attendre longtemps durant les froids d'hiver à la porte du bureau de bienfaisance pour toucher leurs bons de pain.

M. le Maire dit qu'il serait difficile de distribuer le pain à domicile, cela amènerait beaucoup de fr